

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 04

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,

OBJET : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) - Opération de vérification de conformité des cyclomoteurs et campagne éducative aux règles de sécurité routière - Demandes de subvention auprès du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

Afin d'améliorer la sécurité des jeunes pilotes de cyclomoteurs par une vérification de la conformité de leurs engins aux normes imposées par le code de la route, la Police municipale procède chaque année au contrôle des deux roues motorisés utilisés par les lycéens et collégiens. Ces opérations se déroulent aux entrées des établissements scolaires entre octobre et janvier.

Les défaillances constatées font l'objet de la remise d'une fiche les détaillant avec obligation de remise en état dans un délai de huit jours.

Un courrier est adressé aux parents afin de les informer des défauts relevés et de l'obligation de réparation.

Le coût de la mise en œuvre de ces contrôles est de 1 320 € dont 400 € pourraient être pris en charge par le Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

D'autre part, afin de préparer au mieux les plus jeunes aux règles de sécurité routière, chaque année la Police municipale intervient auprès des classes de CM1 en collaboration avec l'association « Prévention routière ».

Ces interventions se déroulent en deux phases au sein des établissements primaires tant publics que privés. La première consiste en une approche pédagogique théorique et la seconde en une mise en œuvre pratique des connaissances sur une piste d'éducation routière mise à disposition par l'association « Prévention routière ».

Cette campagne se déroule chaque année scolaire de novembre à avril. La formation se clôt par une finale intercommunale entre les enfants des communes d'Anglet, Biarritz et Bayonne, au cours de laquelle chaque classe est représentée par le meilleur élève. Il est remis à chaque enfant des cadeaux dont un casque vélo et le meilleur de chaque commune gagne un VTT.

Le coût de cette campagne éducative est de 4 360 €, dont 1 500 € pourraient être pris en charge par le Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) pour ces deux actions et à signer tous les documents afférents à ces subventions.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne